

Inauguration du Jardin Sisley des Lauracées à Remire-Monjoly

Le 5 septembre 2017 sera inauguré le Jardin Sisley des Lauracées au Mont Mahury à Remire-Monjoly. Ce projet a été possible grâce à un partenariat original entre le Conservatoire du littoral, propriétaire des lieux depuis 1998, le Cirad Guyane (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), établissement public spécialisé dans la recherche agronomique appliquée aux régions chaudes et la Fondation Sisley, financeur de ce jardin.

Le Jardin des Lauracées s'inscrit dans une volonté de reconquérir les abords de l'habitation Le Diamant, de fixer les sols, et développer des parcours de découverte, tout en restaurant et mettant en valeur une zone d'anciens abattis. Il se veut être une vitrine des plantes patrimoniales de Guyane qui ont largement contribué à son rayonnement : café, cacao, espèces ligneuses issues de différentes Lauracées, Cèdre sam (*Cordia alliodora*), Bagasse (*Bagassa guianensis*) ainsi que Bois de rose. Ces essences, largement représentées en Guyane française (environ 120 espèces sont répertoriées à l'Herbier de Guyane), sont très peu connues et exploitées en Guyane. C'est donc une véritable collection de Lauracées que propose ce jardin dans un but à la fois de conservation mais aussi pour disposer de matériel végétal pour développer les recherches et approfondir les connaissances sur sa caractérisation et son identification.

L'originalité du Jardin des Lauracées repose sur l'implantation des espèces qui le composent selon une approche agroforestière fournissant des services divers : des arbres et des bananiers en association avec des cultures de café, et cacao pour leur apporter de l'ombrage. Ce jardin est représentatif de ce que peuvent fournir les essences guyanaises : café, fèves de cacao pour le secteur de l'agroalimentaire, le matériau bois pour le secteur de la construction et des huiles essentielles pour les secteurs de l'aromathérapie ou cosmétique.

L'implantation de ces espèces permet aussi de restaurer des écosystèmes, de participer à la préservation de la biodiversité particulièrement le Bois de rose (*Aniba rosaeodora*). Cette espèce est classée sur la liste II (espèce menacée) de la CITES en 2010 et dont l'exploitation en Guyane est interdite depuis 2001.

Contact presse :

Catherine CORLET
05 94 28 72 81
c.corlet@conservatoire-du-littoral.fr

Le Jardin Sisley des Lauracées permettra de sensibiliser le public aux enjeux de la préservation des espèces menacées, tout particulièrement les scolaires.